Fiche de Données de Sécurité

Mangue Manila NS 20mg - PULP

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:1
Date de version:28/09/2021
Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Mangue Manila NS 20 mg - PULP
UFI	:	0RW1-PJ8G-1002-5AHT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

Nom: SUNNY SMOKER
Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément
Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt
Pays: France
Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70
Email: reglementation@sunnysmoker.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Classification	Mentions de danger (H)	
Acute Tox. 3	H301	Toxique en cas d'ingestion.
Acute Tox. 2	H310	Mortel par contact cutané.
Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H301 - Toxique en cas d'ingestion. H310 - Mortel par contact cutané. H332 - Nocif par inhalation. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	EUH208 - Contient 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Mises en garde - Généralités	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Mises en garde - Prévention	P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans ...

Contient: nicotine salicylate

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
nicotine salicylate N°CAS:29790-52-1 N°EC:249-852-7 N°IDX:	C< 5.0%	H300 : Mortel en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact cutané. H330 : Mortel par inhalation. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	-	-
4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one N°CAS:3658-77-3 N°EC:222-908-8 N°IDX:	C< 0.055%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux	-	-
acetic acid N°CAS:64-19-7 N°EC:200-580-7 N°IDX:607-002-00-6	C< 0.005%	H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	[1]
diphenyl ether N°CAS:101-84-8 N°EC:202-981-2 N°IDX:	C< 0.005%	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	M=1	[1]
5.94 N°CAS:141-78-6	C< 0.005%	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.	-	[1]

N°EC:205-500-4 N°IDX:607-022-00-5		H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges		

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.
Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.
Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.
Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.
Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.

Après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Laver avec de l'eau et du savon.
Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

En cas de contact avec les yeux : En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.
Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
NE PAS faire vomir.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection des sauveteurs : Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO_2).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
- Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
- Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
- Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
- Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Mettre les personnes en sécurité.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
- En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.
- Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.
- Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.
- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Couvrir les canalisations.
- Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.
- Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.
- Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
- Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
- Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.
- Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
- Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).
- Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres sections

- Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
- Elimination des déchets : voir la section 13.
- Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures de protection

- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).
- Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
- Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.
- Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.
- Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.
- Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.
- Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Garder sous clef.
- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.
- Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
L'air frais (ouvrir portes et fenêtres) est nécessaire.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. **Protections oculaires recommandées:** - Lunettes avec protection latérale - Écran facial de protection
Protection de la peau	:	**Protection des mains:** - Porter des gants de protection. - NBR (caoutchouc nitrile) - Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs. - N'utiliser les gants qu'une seule fois. - Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés. - La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail. - Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants. - Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération. **Protection du corps:** - Blouse de laboratoire. - Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire. **Remarque:** - La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. - Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. - Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Pas de données disponibles
Odeur :	Pas de données disponibles
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles
pH :	6 - 8
Point de fusion/point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	>100°C
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Inflammabilité :	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles

Densité relative :	Pas de données disponibles
Solubilité(s) :	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas de données disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Le produit est classé Acute Tox. 3_ORAL selon le réglement de référence.
Toxique en cas d'ingestion.
ATE "Mangue Manila NS 10 mg - PULP" = 200.00000008 mg/kg.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Espece	:	Rat
Sexe	:	mâle femelle
Directives	:	Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1608	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

ethyl acetate (CAS: 141-78-6)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	5620	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3310	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

Espece : Rat
Sexe : Mâle
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	=	290	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Le produit est classé Acute Tox. 3_DERMAL selon le réglement de référence.
Toxique par contact cutané.
ATE "Mangue Manila NS 10 mg - PULP" = 200.00000008 mg/kg.
Mortel par contact cutané.

Substances

ethyl acetate (CAS: 141-78-6)

Espece : Lapin
Sexe : Mâle
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	20	g/kg

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

diphenyl ether (CAS: 101-84-8)

Espece : Lapin
Sexe : mâle femelle
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	7940	mg/kg

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.
Le produit est classé Acute Tox. 4_INHALATION selon le réglement de référence.
Nocif par inhalation.
ATE "Mangue Manila NS 20mg - PULP" = 10.000000002 mg/l.

Substances

ethyl acetate (CAS: 141-78-6)

Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : inhalation: vapeur
Durée d'exposition/valeur : 6
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LCLo:	-	>	6000	ppm

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

diphenyl ether (CAS: 101-84-8)

Espece : Rat
Sexe : Femelle
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : oral : gavage
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	-	=	2830	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Voie d'aministration : inhalation: aérosol
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	16000	ppm

Conclusion : Effet indésirable observé

11.4. Corrosion cutanée

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Type de test : in vitro
Espece : humaine
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de peau humaine)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

ethyl acetate (CAS: 141-78-6)

Type de test : in vivo
Espece : Lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

diphenyl ether (CAS: 101-84-8)

Type de test : in vivo
Espece : Lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Type de test : in vivo
Espece : Lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)
Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

11.5. Lésions oculaires

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Type de test : in vitro
Espece : Poulet
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

ethyl acetate (CAS: 141-78-6)

Type de test : in vivo
Espece : Lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

diphenyl ether (CAS: 101-84-8)

Type de test : in vivo
Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Type de test : in vivo
Espece : Lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

11.6. Sensibilisation de la peau

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Espece : Souris
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

ethyl acetate (CAS: 141-78-6)

Espece : Cochon d'Inde
Sexe : Femelle
Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

diphenyl ether (CAS: 101-84-8)

Espece : humaine
Sexe : Mâle
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
-	-	-

Conclusion : Aucun effet indésirable

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Espece : Rat
Sexe : Mâle
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 8
Durée d'exposition/unité : semaines
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOAEL	290	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.7. STOT SE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.8. STOT RE

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.9. Carcinogénicité

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : mâle femelle
Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)
Voie d'aministration : orale: alimentation
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : mois

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL	-	=	388.85	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Type de test : Pas de données disponibles
Espece : Souris
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Méthode UE B.31 (Étude de toxicité pour le développement prénatal)
Voie d'aministration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 9
Durée d'exposition/unité : jours
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	-	=	345	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

11.11. Génotoxicité in vitro

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.12. Sensibilisation respiratoire

Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

Substances

Pas de données disponibles

11.13. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique court terme

Substances

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3)

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : Méthode UE C.3 (Test d'inhibition des algues)

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	194.03	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

ethyl acetate (CAS: 141-78-6)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	230	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnies cucullata
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	165	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Scenedesmus subspicatus.
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	5600	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes
Espece : Pseudomonas putida.
Durée du test : 16
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

NOEC/CEx	650	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

diphenyl ether (CAS: 101-84-8)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Oncorynchus mykiss
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	4.2	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	1.96	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	0.455	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Animaux/Categorie : Pas de données disponibles
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	300.82	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	300.82	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Skeletonema costatum.
Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	300.82	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes
Espece : Pseudomonas putida.
Durée du test : 16
Unité : heures
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	1150	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme

Substances
ethyl acetate (CAS: 141-78-6)
Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 32
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	6.9	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	2.4	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc)
Directives : OCDE 204
Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	52.2	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	31.4	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité terrestre court terme

Substances

acetic acid (CAS: 64-19-7)

Animaux/Categorie : Macroorganismes du sol à l'exception des arthropodes
Espece : Eisenia fetida
Directives : Ligne directrice 207 de l'OCDE (Ver de terre, tests de toxicité aiguë)
Durée du test : 14
Unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	71.4	ml/kg

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Élimination des produits/emballages

Codes déchet

- La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

- Déchets exigeant une surveillance spéciale.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Livraison à une société agréée en élimination des déchets.
- Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
- Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque

- Pour le recyclage, contacter le fabricant.
- Collecter les déchets séparément.
- Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.
- Ne pas mélanger avec d'autres déchets.
- Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.
- En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	2810	2810	2810	2810
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	6,1	6,1	6,1	6,1
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

Règlement : REACH : Annex XVII (Restrictions)

Substance	CAS	EC
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4
acetic acid	64-19-7	200-580-7

Règlement : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
isopentyl acetate	123-92-2	RG: 84
Turpentine, oil	8006-64-2	RG: 65
ethyl acetate	141-78-6	RG: 84
n-butyl acetate	123-86-4	RG: 84
1-Butanol, 3-methyl-	123-51-3	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel . RG 65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.
Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.
Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 28/09/2021
Date de version : 28/09/2021
Date d'impression : 05/10/2021

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1A	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes.Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.